

Victor Loaisel de la Villedeneu

Propriétaire, bienfaiteur de Lamballe

(1775 – 1841)

Victor Loaisel de la Villedeneu est né le 27 juillet 1775 au manoir de la Villedeneu, situé en Corseul. Son père Marie Anne Auguste, officier au régiment de Condé infanterie, épouse Agathe Le Blanc de Quengueret (dernière du nom), sa cousine germaine, née à Andel le 20 janvier 1747. De leur union naissent huit enfants, cinq garçons et trois filles. Le ménage se disloque. L'épouse, accusant son mari de mauvaise administration (dilapidant ses biens et même de ceux de sa femme sur lesquels il a autorité) obtient en août 1792 la séparation de corps et de biens.

Le père de Victor, ayant émigré (il meurt en Angleterre en 1808), ses biens sont confisqués et vendus comme biens nationaux. De la fratrie il ne reste, en 1827, à l'occasion de la répartition du *milliard des émigrés* aux héritiers dépossédés, qu'un frère et une sœur : Victor et Agathe.

Nous ne connaissons pratiquement rien de sa vie si ce n'est qu'elle s'est passée en grande partie à Lamballe en tant que célibataire avec la désignation sur les documents administratifs de « propriétaire », autrement dit vivant de ses rentes. Nous savons qu'en 1792 il est, ainsi que l'un de ses frères, élève au Prytanée militaire de la Flèche. En 1794, lorsque le chef chouan Boishardy, met sur pied une force armée, on peut penser (il avait alors 19 ans). qu'il a rejoint la compagnie d'Andel que son frère Henry avait créée¹. Par la suite a-t-il exercé temporairement une carrière militaire ?

La situation familiale : mésentente des parents suivie de leur rupture, un père exilé qu'il ne reverra jamais, une sœur enfermée dans un établissement psychiatrique (elle meurt en 1811), un frère également à l'esprit dérangé, un frère disparu², aurait pu être des éléments déterminants de son choix de vie.

¹ - Henry a été arrêté en 1795, une arme à la main, par un détachement militaire à l'auberge des Ponts-Garniers (Pommeret). Nous ignorons la suite

² - Toussaint, officier de marine, a embarqué en 1802 à Brest sur la corvette « La Badine » qui a atteint La Martinique. La famille, malgré ses recherches, est demeurée depuis sans nouvelles

Il réside (peut-être avec sa mère³) dans le bel hôtel situé dans la rue de l'Ave-Maria (au 10 de celle de La Villedeneu aujourd'hui), construit en 1787, comme l'indique le millésime sculpté au-dessus d'une fenêtre.

C'est alors qu'il se trouve momentanément dans un hôtel parisien, qu'il meurt, âgé de 66 ans, le 4 septembre 1841. Ayant contracté une maladie et sentant venir ses derniers moments, il convoque deux notaires deux jours précédant sa mort pour leur dicter son testament en présence de deux témoins, le secrétaire de la mairie du X^{ème} arrondissement et d'un médecin, sans doute celui appelé à son chevet pour le soigner. C'est donc ce document qui formera la suite de cet article.

Sans héritiers présomptifs, le malade exclut une tante fort âgée, jouissant d'une confortable aisance et dont le fils unique n'a pas d'enfants et un cousin, possesseur d'une grande fortune. Ayant écarté de son testament cette parenté, il manifeste le souhait de faire un meilleur emploi de ses biens à les mettant au service de l'humanité souffrante. Traduisant ses pensées en acte, il décide d'instituer légataire universelle la ville de Lamballe en toute propriété à charge de fonder dans ses murs un nouvel hôpital pour les pauvres, malades ou infirmes, qui sera appelé Hospice de la Villedeneu.

Pour réaliser sa construction, il conseille d'aliéner de préférence l'hôtel de Moland, situé place des Lices à Rennes, et une ferme à Gaël en Ille-et-Vilaine. Deux clauses

devront être respectées : « Mon nom, dit-il, sera inscrit au fronton de la porte principale de l'établissement et les bâtiments devront comprendre une chapelle où sera célébré annuellement un service le jour anniversaire de mon décès en mémoire de moi ». En outre, il désire y être inhumé.



En outre, il désire y être inhumé. Il n'oublie pas complètement sa parenté. Ne lègue-t-il pas à son cousin Sévère Auffray du Guélambert, demeurant à Saint-Brieuc, ses chevaux, sa voi-

³ - Cependant, elle décède à Saint-Brieuc en 1836

ture et toute la panoplie de sellerie ; à M^{me} du Guélambert, son épouse, son meuble bibliothèque et les livres qu'elle contient, ses papiers de famille, ses manuscrits, sa correspondance et son mobilier. Il n'oublie pas son ancienne domestique à laquelle il octroie une rente annuelle et viagère. Une fois les clauses enregistrées par les notaires, il nomme deux exécuteurs testamentaires : sa cousine de Guélambert et M^e Tarot, avocat à Saint-Brieuc.

Le conseil municipal, dans sa séance du 13 septembre, « ému du grand acte de bienveillance » de M. de la Villedeneu rend hommage à la mémoire de ce « vertueux citoyen » et accepte à l'unanimité la donation sous les conditions imposées. Mais plusieurs années seront nécessaires avant que ne s'accomplisse la réalisation de l'hospice correspondant aux volontés du donateur

Deux opinions s'affrontent. Faut-il construire un hospice absolument nouveau ou faut-il ajouter à celui existant d'autres édifices et une chapelle ? Il fallait déterminer lequel des deux projets était le plus conforme aux exigences du testateur. Vaste et long débat où se mêlent les exécuteurs testamentaires, le conseil municipal, la commission administrative de l'hospice, le préfet et les tribunaux. M^{me} du Guélambert défend farouchement ce qu'elle estime être la volonté de son cousin. A cette fin, on achèterait un terrain sur lequel on bâtirait un nouvel établissement. Le conflit s'éternise pendant plusieurs années, et au cours de ce temps disparaissent deux principaux acteurs : le docteur Tarot d'abord, puis M^{me} du Guélambert. Son mari assure la suite. Enfin en 1849, la cour d'appel de Rennes tranche : les travaux du nouvel hospice commenceront sur le terrain de l'ancien. En 1851, ils sont achevés.

Il avait été précisé dans le testament que les capitaux et les revenus étaient susceptibles d'être affectés au développement de l'hospice si le besoin s'en faisait sentir. Ainsi fut fait, le nouveau bâtiment se voit adjoindre deux ailes : la première au sud, édifiée en 1882, la seconde au nord en 1899. Une chapelle a été aménagée dans la partie centrale au cours de la seconde phase. Entre temps (1885), les vieux bâtiments (dont la chapelle) de l'hôpital Saint-Yves ont été démolis.

Où a été inhumé le corps de Victor de la Villedeneu ? Embaumé, il est déposé dans un cimetière de la ville de Paris. Le conseil municipal décide qu'un de ses membres, l'abbé Le Rouillé, curé de Saint-Jean, et M^e Tarot se rendront dans la capitale pour l'accompagner jusqu'à Lamballe où les

honneurs funèbres lui seront rendus. En même temps, le maire, M. Thoreux, sollicite du préfet l'autorisation de le déposer provisoirement dans un caveau de l'église Notre-Dame où déjà un membre de la famille est inhumé. Il n'y eût pas d'obstacle à cette demande. L'emplacement d'une chapelle dans le bâtiment exclut toute possibilité d'inhumation. D'où sans doute la décision d'ériger une tombe dans le jardin. Depuis la construction de nouveaux bâtiments, elle n'est plus accessible. Toutefois, on peut l'apercevoir derrière l'hôpital en se promenant le long du bief.



Sources

Archives départementales : H 7/352 et 1 Q 391

Archives municipales Lamballe : 2 D 14C. Dutemple, Histoire de Lamballe

